



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gel du point d'indice des fonctionnaires

Question écrite n° 44214

Texte de la question

M. Dominique Potier alerte Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur le gel du point d'indice des fonctionnaires. La progression du point d'indice est gelée depuis 2018, après deux hausses successives sous le précédent mandat (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en janvier 2017). Elle ne permet plus de compenser l'inflation des prix. Pour la seule année 2018, le salaire net moyen corrigé par l'inflation dans la fonction publique d'État a chuté de 1,4 % par rapport à 2017, selon l'Insee. Sur la période de 2000 à 2020, les agents de la fonction publique ont subi une baisse de leur pouvoir d'achat de l'ordre de 18 %. Les fonctionnaires assurent le fonctionnement de tout l'édifice des services publics et contribuent à la création de richesses du pays. L'érosion de leur salaire réel s'oppose à une juste rémunération de leurs efforts et participe à l'affaiblissement de la classe moyenne dans le pays. C'est pourquoi, au-delà de l'augmentation de l'indice minimum de traitement des fonctionnaires de catégorie C, les organisations syndicales représentatives demandent l'instauration d'un calendrier de revalorisation de la valeur du point d'indice, alors que l'inflation impacte le pouvoir d'achat des fonctionnaires. À défaut de revaloriser le point d'indice, il lui demande quelles mesures prévoit le Gouvernement pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 20 ans pour l'ensemble des agents de la fonction publique, qu'ils soient de catégorie A, B ou C et pour soutenir celui-ci face à une inflation probablement plus forte lors des mois et années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44214

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Transformation et fonction publiques](#)

Ministère attributaire : [Transformation et fonction publiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 946

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)